

Mai 2009



منظمة الأغذية  
والزراعة  
للأمم المتحدة

联合国  
粮食及  
农业组织

Food  
and  
Agriculture  
Organization  
of  
the  
United  
Nations

Organisation  
des  
Nations  
Unies  
pour  
l'alimentation  
et  
l'agriculture

Продовольственная и  
сельскохозяйственная  
организация  
Объединенных  
Наций

Organización  
de las  
Naciones  
Unidas  
para la  
Agricultura  
y la  
Alimentación

## CONSEIL

**Cent trente-sixième session**

**Rome, 15-19 juin 2009**

**RAPPORT DE LA VINGT ET UNIÈME SESSION DU  
COMITÉ DE L'AGRICULTURE**

**Rome, 22 - 25 avril 2009**

### Table des matières

	Paragaphes
Introduction	1 - 2
I. Élection du bureau	3 - 4
II. Adoption de l'ordre du jour et du calendrier de la session	5 - 6
III. Éléments du Cadre stratégique et du Plan à moyen terme (PMT) 2010-2013 intéressant le Comité de l'agriculture	7 - 14
IV. Politiques en matière d'élevage et changement institutionnel pour lutter contre la pauvreté	15 - 23

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires.

La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse [www.fao.org](http://www.fao.org)

---

V. Agriculture et environnement: les défis du vingt et unième siècle - approche stratégique	24 - 31
VI. Associer le secteur privé au développement agricole	32 - 38
VII. La voie à suivre pour le Comité de l'agriculture	39 - 46
VIII. Autres questions	47 - 48
IX. Date et lieu de la prochaine session	49
X. Adoption du rapport	50

Annexe A – Ordre du jour

Annexe B – Liste des documents

Annexe C – Pays et organisations représentés à la session

### ***QUESTIONS PORTÉES À L'ATTENTION DU CONSEIL***

La vingt et unième session du Comité de l'agriculture

- A demandé que le rôle des partenariats avec d'autres organisations internationales, notamment du système des Nations Unies, des institutions nationales et le secteur privé, soit davantage mis en lumière (par. 8).
- A souligné le rôle important qu'avait à jouer la FAO dans l'élaboration de politiques et d'instruments d'atténuation et d'adaptation aux effets du changement climatique sur l'agriculture (par. 10).
- A pleinement appuyé l'Objectif stratégique D (qualité et sécurité sanitaire des aliments), en ce qui concerne les normes du Codex, y compris l'établissement du programme EMPRES – sécurité sanitaire des aliments (par. 12).
- A pris note, concernant l'Objectif stratégique F (ressources naturelles), de l'absence de référence directe à une suite à donner à la Conférence internationale sur la réforme agraire et le développement rural en Amérique latine et aux Caraïbes (CIRAD) et des questions connexes en rapport avec la Réforme agraire, telles que l'accès à la terre, les modes de faire-valoir et la durabilité des petites exploitations agricoles et a demandé que le programme mette davantage en lumière ces questions et leur accorde une plus grande priorité (par. 13).
- A demandé que la FAO apporte son appui à la création d'un système mondial d'alerte rapide sur la qualité et la quantité de l'eau utilisée pour l'agriculture (par. 13).
- A noté que les questions relatives à la petite agriculture et au développement rural devaient être traitées comme il convient et renforcées et a recommandé que le Comité de la Conférence sur le suivi de l'Évaluation externe indépendante remanie l'Objectif stratégique G (Environnements porteurs) (par.14).
- A demandé instamment à la FAO de consacrer une plus grande part des ressources totales disponibles à l'aide consentie aux États Membres en ce qui concerne l'élaboration des politiques, plans et programmes sectoriels de l'élevage et la mobilisation des ressources pour leur mise en œuvre (par. 17).
- A suggéré avec insistance que la FAO accroisse les ressources de son budget ordinaire consacrées au Programme élevage de l'Organisation (par. 18).
- A recommandé que « les enseignements tirés » et le renforcement des capacités à tous les niveaux - de l'élaboration des politiques à la vulgarisation des technologies et des connaissances - constituent des éléments prioritaires des travaux de la FAO relatifs au secteur de l'élevage (par. 19).
- A souligné que la FAO devait aider les États Membres à traiter les problèmes de l'identification et de la traçabilité des animaux et à mettre sur pied des approches régionales harmonisées de la surveillance des maladies en relation avec la lutte contre les maladies et la sécurité sanitaire des aliments (par. 23).
- A recommandé à la FAO de renforcer ses capacités interdisciplinaires dans les domaines de l'adaptation aux effets du changement climatique et de leur atténuation, d'exploiter les synergies entre les politiques et les stratégies de gestion des forêts, des terres arables et des pâturages et a demandé à la FAO de surveiller l'incidence du changement climatique sur l'agriculture et la sécurité sanitaire des aliments (par. 28).
- A souligné qu'il importait de créer des environnements favorables au secteur privé et de recourir aux partenariats entre le secteur public et le secteur privé (par. 33).

***QUESTIONS PORTÉES À L'ATTENTION DE LA CONFÉRENCE***

La vingt et unième session du Comité de l'agriculture:

- A souligné qu'une approche écosystémique devait être adoptée pour la gestion de l'agriculture, de manière à assurer une agriculture durable, y compris la protection intégrée contre les ravageurs, l'agriculture biologique et d'autres stratégies traditionnelles et autochtones qui favorisent la diversification de l'agroécosystème et la fixation du carbone dans le sol (par. 27).
- A demandé de renforcer et de coordonner les travaux sur la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture entre les différents sous-secteurs et de mettre en application le Programme de travail pluriannuel de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (par. 29).
- A demandé de suivre de près le potentiel et les avantages des biocarburants en fonction des circonstances nationales et de réaliser de nouvelles analyses (par. 30).

## **Introduction**

1. Ont assisté à la vingt et unième session du Comité de l'agriculture (Rome, 22-25 avril 2009) des représentants de 114 Membres du Comité et des observateurs de trois autres États Membres de la FAO. Y assistaient également des observateurs du Saint-Siège, des représentants de deux agences spécialisées des Nations Unies, des observateurs de deux organisations intergouvernementales et de 20 organisations internationales non gouvernementales ayant statut d'observateurs auprès de la FAO et de deux instituts du Groupe consultatif sur la recherche agricole internationale. On trouvera à l'Annexe C la liste des pays et organisations représentés à la session. Le Comité a été informé que la Communauté européenne participait à la session conformément aux dispositions des alinéas 8 et 9 de l'Article II de l'Acte constitutif de la FAO, comme il est indiqué dans le document COAG/2009/Inf.5.
2. M. James G. Butler, Directeur général adjoint, a prononcé une allocution au nom du Directeur général.

### **I. Élection du Bureau**

3. Conformément aux dispositions de l'Article I de son Règlement intérieur, le Comité a élu M. Fazil Düşünceli (République turque) Président du Comité, Son Excellence M. Carlos Leyton Muñoz (République du Pérou) Premier Vice-Président et Mme Fiona Bartlett (Australie) Deuxième Vice-Président.
4. Le Comité a également désigné pour siéger au Comité de rédaction les États Membres suivants: l'Afghanistan, le Brésil, la Chine, la République tchèque, le Gabon, Haïti, l'Irlande, le Japon, la Jordanie, la Jamahiriya arabe libyenne, la Nouvelle-Zélande, la Suède et les États-Unis d'Amérique et M. Ibrahim Abu Atileh du Royaume hachémite de Jordanie a été nommé Président du Comité de rédaction.

### **II. Adoption de l'ordre du jour et du calendrier de la session**

5. Le Comité est convenu que l'examen du point 3 serait repris après celui du point 7 et il a souscrit à la proposition tendant à intervertir les séances consacrées à l'examen des points 4 et 5. Le Comité a noté avec satisfaction que plusieurs événements parallèles avaient été organisés en dehors de la session plénière. L'ordre du jour et le calendrier révisés ont été adoptés. L'ordre du jour figure à l'Annexe A.
6. On trouvera à l'Annexe B la liste des documents dont était saisi le Comité.

### **III. Éléments du Cadre stratégique et du Plan à moyen terme (PMT) 2010-2013 intéressant le Comité de l'agriculture**

7. Le Comité s'est félicité de la présentation réalisée à propos des éléments préliminaires du nouveau cadre fondé sur les résultats portant sur les cultures, l'élevage, la qualité et la sécurité sanitaire des aliments et les ressources naturelles. Il a pris note du caractère continu de la formulation des cadres de résultats et du rôle du Comité de l'agriculture appelé à fournir ses recommandations quant aux priorités du programme.
8. Le cadre fondé sur les résultats a été salué du fait qu'il prend en compte le caractère multidisciplinaire des travaux de la FAO et le développement de la collaboration entre les organisations a été encouragé. Le Comité a par ailleurs noté qu'il fallait améliorer les indicateurs, objectifs, hypothèses, risques et données de base, activités qui étaient en cours. Le Comité a demandé que le rôle des partenariats avec d'autres organisations internationales, notamment du

système des Nations Unies, des institutions nationales et le secteur privé soit davantage mis en lumière.

9. Il a été reconnu que la FAO était un espace de dialogue neutre où définir des normes à caractère scientifique telles que celles mises au point grâce à la Convention internationale pour la protection des végétaux et au Codex Alimentarius. Les membres du Comité ont aussi réaffirmé l'importance du rôle de la FAO en matière de renforcement des capacités et de diffusion des connaissances issues de la recherche auprès des États Membres. Le rôle important de l'Organisation en matière d'émission d'avis techniques au niveau des pays a été reconnu. Le Comité a pris note de la nécessité de renforcer les capacités pour éviter que les pays ne puissent pas absorber les connaissances.

10. Le Comité a souligné que la FAO avait un rôle important à jouer dans l'élaboration de politiques et d'instruments d'atténuation et d'adaptation aux effets du changement climatique sur l'agriculture, en évitant les chevauchements et les doublons avec les autres forums compétents en la matière. Plusieurs membres ont demandé qu'une plus grande visibilité soit donnée aux activités relatives au changement climatique, en particulier au titre de l'Objectif stratégique A (production végétale). Des membres ont souligné qu'il était important de faire un usage durable des ressources naturelles et d'élaborer des plans d'adaptation nationaux, et ils ont reconnu, à ce sujet, l'importance de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (CRGAA) et du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture.

11. Concernant l'Objectif stratégique A (production végétale), plusieurs pays ont mis en avant l'importance de l'établissement de normes, de l'élaboration de politiques et du rôle de soutien de l'Organisation aux plans national et régional. Le Comité a pris note de la proposition relative à la préparation d'un code de conduite pour un secteur de l'élevage responsable figurant dans l'Objectif stratégique B (élevage). Le Comité n'a pas examiné cette question, faute d'information.

12. L'Objectif stratégique D (qualité et sécurité sanitaire des aliments), en particulier en ce qui concerne les normes du Codex, a été pleinement appuyé, y compris l'établissement du programme EMPRES – sécurité sanitaire des aliments. Certains Membres ont fait part de la nécessité de rendre le Codex Alimentarius plus participatif, efficient et transparent. À cet égard, ils ont estimé qu'il était approprié de travailler davantage sur les résultats de l'Organisation correspondants. Il a été indiqué que le soutien financier à la participation des pays en développement à l'élaboration de normes, grâce au Fonds fiduciaire pour le Codex, devrait être amélioré.

13. Concernant l'Objectif stratégique F (ressources naturelles), des membres ont noté l'importance des questions soulevées en rapport avec les résultats de l'Organisation. Certains Membres ont pris note de l'absence de référence directe à une suite à donner à la Conférence internationale sur la réforme agraire et le développement rural en Amérique latine et aux Caraïbes (CIRADR) et à des questions connexes en rapport avec la réforme agraire, telles que l'accès à la terre, les modes de faire-valoir et la durabilité des petites exploitations agricoles. Plusieurs membres ont demandé que ces questions bénéficient d'une plus grande priorité et de plus de visibilité dans le programme. Il a été demandé à la FAO d'apporter son appui à la création d'un système mondial d'alerte rapide sur la qualité et la quantité de l'eau utilisée pour l'agriculture.

14. Le Comité a noté que d'autres objectifs transversaux avaient été communiqués dans un document d'information et il a demandé qu'une présentation technique et qu'un débat soient organisés sur l'Objectif stratégique G (conditions favorables). Il a également noté que les questions relatives à la petite agriculture et au développement rural devraient être traitées comme il convient et rendues plus importantes dans l'Objectif stratégique. Après des débats approfondis,

le Comité a recommandé au Comité de la Conférence chargé du suivi de l'Évaluation externe indépendante de remanier l'Objectif stratégique G, afin d'aborder cette question.

#### **IV. Politiques en matière d'élevage et changement institutionnel pour lutter contre la pauvreté**

15. Le Comité s'est globalement félicité du document COAG/2009/2 et il a largement reconnu le rôle que l'élevage pouvait jouer dans la lutte contre la pauvreté, sous réserve que ce rôle soit facilité par des politiques et institutions favorables.

16. Le Comité est convenu que le développement du secteur de l'élevage nécessitait une approche sur deux fronts: a) fourniture d'infrastructures et transfert de technologies et b) changements institutionnels dans un cadre politique favorable. Il a souligné que la politique sectorielle de l'élevage devait s'inscrire dans un cadre général plus vaste et qu'une approche participative de l'élaboration des politiques était nécessaire.

17. Le Comité a souscrit à l'idée selon laquelle le secteur de l'élevage ne devrait plus être simplement considéré comme une annexe de l'agriculture, mais comme un facteur de plus en plus important du développement économique et de la sécurité alimentaire; il a demandé instamment à la FAO de consacrer une plus grande part des ressources totales à l'aide consentie aux États Membres en ce qui concerne la formulation des politiques, plans et programmes sectoriels de l'élevage et la mobilisation de ressources pour leur mise en œuvre.

18. De nombreux Membres ont préconisé avec force que la FAO accroisse les ressources de son budget ordinaire consacrées au programme élevage de l'Organisation.

19. Le Comité a recommandé que les « enseignements tirés » et le renforcement des capacités à tous les niveaux – de la formulation des politiques à la vulgarisation en matière de technologies et de connaissances – soient des éléments prioritaires des travaux de la FAO relatifs au secteur de l'élevage.

20. Le Comité a souligné qu'il était important et nécessaire que la FAO s'engage systématiquement dans des partenariats avec, notamment, les institutions financières internationales, les organisations régionales, d'autres institutions des Nations Unies, les organisations de la société civile, le secteur privé et les instituts de recherche, afin d'améliorer la pertinence et l'impact de ses activités.

21. Le Comité a en particulier souligné l'importance de la coopération Sud-Sud dans le développement du secteur de l'élevage.

22. Le Comité a en outre reconnu le rôle de l'élevage pour certains groupes comme les communautés pastorales, les petits agriculteurs et les ménages dirigés par des femmes.

23. Un nombre conséquent de Membres a évoqué l'importance des maladies transfrontalières et transmises par des vecteurs, qui constituent des obstacles majeurs au développement du secteur de l'élevage. En ce qui concerne la lutte contre les maladies et la sécurité sanitaire des aliments, l'identification et la traçabilité des animaux ainsi que des approches régionales harmonisées de la surveillance des maladies ont été considérées comme des questions importantes dont la FAO devrait aider les États Membres à s'occuper. Certains délégués ont demandé que l'on progresse dans la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques et d'autres Membres ont invité instamment à accorder une attention accrue aux questions de bien-être des animaux.

## V. Agriculture et environnement: les défis du vingt et unième siècle - approche stratégique

24. Le Comité a examiné le document COAG/2009/3 « *Agriculture et environnement: les défis du vingt et unième siècle – approche stratégique* », qui souligne la nécessité d'appliquer des modes de production durables pour créer des systèmes agricoles résilients et productifs, à l'appui de la création de revenus, de la réduction de la pauvreté et de la sécurité alimentaire pour tous.
25. Le Comité a été informé de la demande future en aliments et en carburants, qui proviendra d'une population mondiale en expansion, dans le contexte alarmant d'une baisse des ressources en eau et d'une plus grande variabilité du climat. Le Comité, reconnaissant que l'agriculture durable a besoin d'écosystèmes sains, avec des sols productifs, une utilisation efficace de l'eau et une base de ressources génétiques diversifiée, a estimé, à l'unanimité, que les impératifs de l'agriculture et de l'environnement devaient être abordés simultanément.
26. Le Comité a reconnu que d'autres organismes internationaux, comme la Commission du développement durable (CDD), la Convention sur la diversité biologique (CDB), la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (CRGAA), le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (ITPGRFA), le Groupe consultatif pour la recherche agricole (GCRAI) et le Partenariat mondial sur les bioénergies, réalisaient des activités importantes intéressant les politiques et les programmes d'agriculture durable de la FAO. Le Comité a approuvé le rôle clé joué par la FAO pour présenter l'agriculture parmi les questions examinées lors des débats sur les politiques de l'environnement, compte tenu de l'importance de l'eau, des terres, de la biodiversité et du climat pour la production vivrière et les moyens d'existence en milieu rural.
27. Le Comité a souligné qu'une approche écosystémique devait être adoptée pour la gestion de l'agriculture, afin d'assurer une agriculture durable, y compris la protection intégrée contre les ravageurs, l'agriculture biologique et d'autres stratégies traditionnelles et autochtones d'adaptation qui encouragent la diversification des écosystèmes agricoles et la fixation du carbone dans le sol. Plusieurs membres du Comité ont insisté sur la nécessité d'un renforcement des capacités pour l'adoption de nouvelles approches et de mesures incitatives pour les producteurs. Le Comité a approuvé les propositions visant à encourager les investissements publics et privés dans la recherche agroécologique, aux niveaux national et international.
28. Le Comité a recommandé que la FAO renforce ses capacités interdisciplinaires en ce qui concerne l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets, pour exploiter les synergies existant entre les politiques et les stratégies de gestion ayant trait à la foresterie, aux cultures et aux pâturages. Le Comité a reconnu les implications des changements d'utilisation des sols et de la gestion de la fertilité des sols pour les politiques de sécurité alimentaire, d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets et il a demandé à la FAO de surveiller les effets du changement climatique sur l'agriculture et la sécurité alimentaire, et d'élaborer une approche favorable aux pauvres, dans l'assistance qu'elle fournit, notamment dans les zones non irriguées.
29. Le Comité a demandé de renforcer et de coordonner les travaux sur la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture entre les différents sous-secteurs et de mettre en application le programme de travail pluriannuel de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture.
30. Le Comité a demandé de suivre de près le potentiel et les avantages des biocarburants, en fonction des circonstances nationales et de réaliser de nouvelles analyses. Il a appuyé le dialogue international axé sur les résultats en ce qui concerne les biocarburants dans le contexte de la sécurité alimentaire et du développement durable, à condition d'éviter les chevauchements d'efforts et la création de nouvelles structures institutionnelles.

31. Certains membres ont souligné la nécessité de renforcer le Département de la gestion des ressources naturelles et de l'environnement pour intensifier les activités interdisciplinaires au sein de la FAO sur des questions comme l'eau, la biodiversité, le climat et l'agriculture biologique, ainsi que les partenariats interinstitutions sur des défis transversaux intéressant l'alimentation, le développement rural, l'énergie et l'environnement. D'autres membres ont appelé l'attention sur l'importance de la gestion des parcours et sur le rôle de la foresterie dans les questions d'utilisation des terres et d'environnement et ont invité instamment à tenir compte des questions forestières, de manière interdisciplinaire.

## **VI. Associer le secteur privé au développement agricole**

32. Le Comité a examiné le document COAG/2009/4 et a souscrit à l'analyse présentée dans le document au sujet de l'extrême diversité du secteur privé et du rôle fondamental qu'il joue dans le développement agricole.

33. Il a reconnu que le secteur public pouvait prendre des mesures importantes pour associer le secteur privé au développement agricole. La plupart des membres ont souligné qu'il importait de créer des environnements favorables au secteur privé et de recourir à des partenariats entre le secteur public et le secteur privé. De nombreux membres ont fait état de leurs propres expériences et initiatives concernant le renforcement des relations de travail avec le secteur privé. La plupart des membres ont fait observer qu'il était important d'élaborer des stratégies et des priorités au niveau national afin de tenir pleinement compte des spécificités nationales.

34. Le Comité a approuvé les domaines prioritaires d'action, au niveau national, pour associer le secteur privé au développement agricole. Plusieurs membres ont fait observer qu'il fallait accorder de l'importance à la recherche, aux questions financières et au développement des infrastructures, ainsi qu'à d'autres aspects cités dans le document.

35. Le Comité a également pris note des cinq priorités pour l'assistance de la FAO aux États Membres. La plupart des membres ont souligné l'importance du soutien de la FAO à l'échelon national. Plusieurs membres ont noté qu'il importait de faire le point sur l'expérience acquise en matière de mesures visant à améliorer la coopération avec le secteur privé et à renforcer le rôle de celui-ci dans le développement agricole. Certains membres ont signalé des domaines spécifiques qui pourraient tirer avantage du soutien de la FAO, comme l'agriculture contractuelle et les banques de données regroupant les partenaires potentiels du secteur privé.

36. Le Comité a pris note du processus de consultation lancé en 2008 en vue de l'élaboration d'un cadre de collaboration avec le secteur privé. Il a demandé à la FAO de fournir des informations sur les résultats de la consultation du secteur privé tenue au début de 2009, ainsi que sur la manière dont la FAO coopère actuellement avec ce secteur.

37. Le Comité a indiqué, en guise de conclusion, que la FAO « devait » aider ses États Membres à associer le secteur privé au développement agricole.

38. Le Comité a demandé que lui soient présentées, lors de sa vingt-deuxième session, des informations relatives aux mesures adoptées et aux progrès accomplis.

## **VII. La voie à suivre pour le Comité de l'agriculture**

39. Le Comité a passé en revue le document COAG/2009/5 "La voie à suivre pour le Comité de l'agriculture" qui décrivait un certain nombre de questions à la lumière des débats intervenus lors des réunions conjointes du Comité du Programme et du Comité financier, ainsi que le processus de réforme en cours à la FAO et présentait des options et propositions en vue d'améliorer le fonctionnement du Comité, y compris des propositions à appliquer pour les prochaines sessions.

40. Le Comité s'est déclaré satisfait des arrangements en vigueur pour l'organisation des sessions du Comité des produits et du Comité de l'agriculture, prévoyant des sessions se suivant immédiatement sur une période de six jours, avec une durée réduite et des ordres du jour mieux ciblés. Le Comité a souligné qu'il faudrait peut-être revoir ces arrangements à l'avenir, en fonction de l'ordre du jour des Comités.
41. Le Comité s'est déclaré globalement d'accord avec les propositions concernant son ordre du jour futur, présentées dans le document COAG/2009/5. Les Membres se sont félicités du segment spécial consacré à l'élevage et ont estimé que le Comité, en tant que principale tribune de la FAO concernant l'agriculture, devrait se concentrer sur des questions de fond relevant du domaine agricole. Les participants ont invité les Membres à une plus grande participation et à une plus grande interaction lors de la préparation de l'ordre du jour des sessions pour que les délibérations du Comité répondent mieux aux besoins des Membres.
42. Le Comité a noté que le processus de mise en œuvre du Plan d'action immédiate (PAI) pour le renouveau de la FAO était en cours et qu'une série d'amendements à l'Acte constitutif et au Règlement général de l'Organisation concernant les Comités techniques avait été proposée au Comité de la Conférence et au Conseil et serait examinée par la Conférence à sa prochaine session. Le Comité a également noté que le Comité des questions constitutionnelles et juridiques (CQCJ) avait recommandé d'amender les règlements intérieurs des Comités techniques concernant les lignes hiérarchiques et le rôle du Président et des Vice-Présidents, notamment pendant la période intersessions, et que ces propositions seraient opérationnelles à sa vingt-deuxième session.
43. Le Comité a proposé pour examen la possibilité d'élire le Président et les Vice-Présidents à la fin de chaque session biennale, de façon à améliorer l'efficacité du Comité de l'agriculture.
44. Le Comité a appuyé la proposition tendant à ce que les Présidents et Vice-Présidents constituent un Bureau pendant la période intersessions afin de préparer les travaux du Comité et d'agir en liaison avec le Secrétariat, en tant que de besoin. Le Comité a pris note de la proposition visant à ce que des représentants de toutes les régions fassent partie du Bureau pour assurer une représentation appropriée, en attendant l'amendement du Règlement intérieur.
45. Le Comité a approuvé les propositions concernant l'orateur principal et a souligné la valeur des événements parallèles, même si ceux-ci ne faisaient pas partie des délibérations du Comité.
46. Après avoir longuement débattu de l'option consistant à nommer un rapporteur, la majorité du Comité a estimé, en conclusion, qu'il fallait maintenir l'usage actuel, consistant à nommer un Comité de rédaction.

## VIII. Autres questions

47. Le Comité a été informé des progrès accomplis dans la réforme et le renouveau du Comité de la sécurité alimentaire mondiale par son Président. Il a noté l'importance des questions ayant trait à la sécurité alimentaire pour d'autres Comités techniques de la FAO, y compris le Comité de l'agriculture.
48. Aucune autre question n'a été soulevée.

## IX. Date et lieu de la prochaine session

49. Il a été convenu que le Comité se réunirait à Rome en 2010 conformément au calendrier modifié des sessions des organes directeurs de la FAO proposé dans le Plan d'action immédiate pour le renouveau de la FAO. La date exacte serait fixée par le Directeur général en consultation avec le Président.

## **X. Adoption du rapport**

50. Le rapport a été adopté le Samedi 25 avril 2009.

---

**ANNEXE A**

---

**ORDRE DU JOUR**

1. Élection du Président et des Vice-Présidents
2. Adoption de l'ordre du jour et du calendrier de la session
3. Éléments du Cadre stratégique et du Plan à moyen terme (PMT) 2010 -2013 intéressant le Comité de l'agriculture
4. Politique en matière d'élevage et changement institutionnel pour lutter contre la pauvreté
5. Agriculture et environnement: les défis du vingt et unième siècle – approche stratégique
6. Associer le secteur privé au développement agricole
7. La voie à suivre par le Comité de l'agriculture
8. Autres questions
9. Date et lieu de la prochaine session
10. Adoption du rapport

---

## ANNEXE B

---

### LISTE DES DOCUMENTS

COAG/2009/1/Rev.1	Ordre du jour et calendrier provisoires
COAG/2009/2	Politiques en matière d'élevage et changement institutionnel au service de la lutte contre la pauvreté
COAG/2009/3	Agriculture et environnement: Les défis du vingt et unième siècle – Approche stratégique de la FAO
COAG/2009/4	Associer le secteur privé au développement agricole
COAG/2009/5	La voie à suivre pour le Comité de l'agriculture
COAG/2009/6	Éléments du Cadre stratégique et du Plan à moyen terme (PMT) 2010-2013 intéressant le Comité de l'agriculture
<b><u>Série COAG/2009/INF</u></b>	
COAG/2009/Inf.1	Ordre du jour provisoire annoté
COAG/2009/Inf.2	Liste provisoire des documents
COAG/2009/Inf.3	Liste des membres du Comité
COAG/2009/Inf.4	Liste des délégués et des observateurs
COAG/2009/Inf.5	Déclaration relative aux compétences et aux droits de vote soumise par la Communauté européenne et ses États Membres
COAG/2009/Inf.6	Suite donnée au Programme Action 21 et au Sommet mondial pour le développement durable
COAG/2009/Inf.7	La sécurité des semences pour la sécurité alimentaire face au changement climatique et à l'envolée des prix alimentaires: défis et possibilités
COAG/2009/Inf.8	Établissement de normes internationales pour la sécurité sanitaire des aliments et la santé des végétaux – Fourniture d'avis scientifiques et renforcement des capacités des pays en développement
COAG/2009/Inf.9	Rapports d'évaluation
COAG/2009/Inf.10	Des partenariats public/privé pour promouvoir le commerce des produits issus de l'agriculture biologique - Rapport du Groupe de travail interdépartemental sur l'agriculture biologique
COAG/2009/Inf.11	Éléments d'une stratégie de la FAO en faveur de l'emploi rural – Des emplois productifs, équitables et justes pour contribuer au développement rural et à la sécurité alimentaire
COAG/2009/Inf.12	Un monde, une seule santé – Le rôle de la FAO
COAG/2009/Inf.13	Rapport sur l'exécution du Programme 2006-07
COAG/2009/Inf.14	Autres Objectifs stratégiques intéressant le Comité de l'agriculture

---

**ANNEXE C**


---

**PAYS ET ORGANISATIONS REPRÉSENTÉS À LA SESSION**
**MEMBRES DU COMITÉ**

Afghanistan	France	Oman
Algérie	Gabon	Pakistan
Angola	Gambie	Panama
Argentine	Géorgie	Paraguay
Arménie	Allemagne	Pérou
Australie	Ghana	Philippines
Autriche	Grèce	Pologne
Azerbaïdjan	Guatemala	Portugal
Bangladesh	Guinée	Qatar
Belarus	Haïti	République de Corée
Belgique	Honduras	Roumanie
Brésil	Hongrie	Fédération de Russie
Burkina Faso	Islande	Saint-Marin
Cameroun	Inde	Arabie saoudite
Canada	Indonésie	Sénégal
Cap Vert	Iran (République islamique d')	Slovaquie
Chili	Irlande	Slovénie
Chine	Italie	Somalie
Colombie	Japon	Afrique du Sud
Congo	Jordanie	Espagne
Costa Rica	Kenya	Sri Lanka
Côte d'Ivoire	Koweït	Soudan
Cuba	Liban	Suède
Chypre	Lesotho	Suisse
République tchèque	Jamahiriya arabe libyenne	Thaïlande
République démocratique populaire de Corée	Lituanie	Tunisie
République démocratique du Congo	Madagascar	Turquie
Danemark	Malaisie	Ouganda
République dominicaine	Mauritanie	Ukraine
Équateur	Île Maurice	Émirats arabes unis
Égypte	Mexique	Royaume-Uni
Salvador	Maroc	République unie de
Érythrée	Mozambique	Tanzanie
Estonie	Namibie	États-Unis d'Amérique
Éthiopie	Pays-Bas	Uruguay
Communauté européenne (Organisation Membre)	Nouvelle-Zélande	Venezuela
Finlande	Nicaragua	Yémen
	Niger	Zambie
	Norvège	Zimbabwe

## OBSERVATEURS DES ÉTATS MEMBRES NON MEMBRES DU COMITÉ

Tchad; Guinée équatoriale; République de Macédoine

## SAINT-SIÈGE

## REPRÉSENTANTS DES AGENCES DES NATIONS UNIES ET DES AGENCES SPÉCIALISÉES

Agence internationale pour l'énergie atomique  
Programme alimentaire mondial

## OBSERVATEURS DES ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES

Communauté économique des États d'Afrique centrale  
Forum mondial de la recherche agricole

## OBSERVATEURS DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

Action Aid International	Fédération internationale des femmes des carrières juridiques
Compassion in World Farming	Comité international de planification pour la souveraineté alimentaire
Council for Multilateral Business Diplomacy/IBC	Union internationale Raiffeisen
CropLife International	Association internationale des travailleurs de l'alimentation, de l'agriculture, de l'hôtellerie-restauration, du tabac et des branches connexes
Alliance Internationale des femmes	Nordic Genetic Resource Centre
Centre international de hautes études agronomiques méditerranéennes	Rotary International
Commission internationale des irrigations et du drainage	Soroptimist International
Fédération internationale pour l'économie familiale	Via Campesina
Fédération internationale des producteurs agricoles	Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté
Fédération internationale des mouvements d'agriculture biologique	Association mondiale des guides et des éclaireuses

## INSTITUTS DU GROUPE CONSULTATIF POUR LA RECHERCHE AGRICOLE INTERNATIONALE

Centre du riz pour l'Afrique  
Biodiversity International